



RÉUNION D'INFORMATION

**REPRISE D'ÉTUDES,
ALTERNANCE,
VALIDATION DES ACQUIS**

RENTRÉE 2021-2022

 **Université
Paris Nanterre**
 **FORMATION CONTINUE
& ALTERNANCE**

Sommaire

1. Le public de la Formation Professionnelle
2. Formation initiale versus formation continue
3. L'alternance
4. Les principaux financements mobilisés
5. Les principaux financements pour les demandeurs.euses d'emploi
6. Le compte personnel de formation (CPF)
7. Les tarifs par niveau de diplôme
8. La validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)
9. L'offre de formation de l'université Paris Nanterre
10. Votre projet, nos propositions
11. L'acte de candidature
12. Nous contacter

1. Le public de la formation professionnelle

Sont considérés comme relevant de la Formation Professionnelle :

- Je suis **salarié.e**
- Je suis **demandeur.euse d'emploi**
- Je travaille dans **la fonction publique (contractuel ou fonctionnaire)**
- Je suis **intermittent.e du spectacle**
- Je travaille en (j'exerce une) **profession libérale**
- Je suis un.une **auto-entrepreneur.euse**
- Je suis **étudiant.e en contrat d'alternance...**

2. Formation initiale versus formation continue

La **formation initiale** concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études.

La **formation continue** s'adresse elle à un public de salariés ou de demandeurs d'emploi qui souhaitent reprendre des études, pour se professionnaliser ou se reconvertir.

- Le public relevant du régime d'inscription de la formation continue est appelé stagiaire (et non étudiant).
- Pas de limite d'âge mais un statut.
- Le diplôme obtenu est identique et a la même valeur.
- La formation continue est soumise aux obligations du code du travail (livre VI) et à un cadre réglementaire strict.
- Les apprentis relèvent de la formation initiale mais la réglementation de l'apprentissage est soumise au code du travail au même titre que la formation continue. Aussi, le SFCA assure le suivi des apprentis.

3. L'alternance

L'alternance permet d'allier des périodes d'enseignement à l'université et des périodes de travail en entreprise dans le cadre d'un processus de co-formation.

Il existe plusieurs contrats d'alternance :

- Le contrat de professionnalisation est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans et aux demandeurs d'emploi sans limite d'âge.
- Le contrat d'apprentissage, lui est réservé aux jeunes jusqu'à 30 ans (étudiants ou demandeurs d'emploi). Mais il existe des dérogations pour certains profils comme les travailleurs handicapés ou les sportifs de haut niveau.
- La promotion ou la reconversion par l'alternance est destinée aux salariés qui veulent changer de métier.

4. Principaux financements mobilisés

Salarié.e.s	Demandeur.euses d'emploi	Salarié.e.s FP	Etudiant.e.s
Plan de développement des compétences Congé de reclassement pour les salariés des entreprises de + 1000 salariés Entreprises de moins de 50 salariés, financement du plan sur les fonds mutualisés de l'OPCO CSP (contrat de sécurisation professionnelle)	Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF) Aide individuelle à la formation (AIF)	Plan de développement des compétences (plan de formation)	Contrat d'apprentissage
Reconversion ou promotion par alternance -Pro-A (pour les candidats ayant un diplôme inférieur à la Licence) Contrat de Professionnalisation sur mesure ou d'apprentissage (avec limite d'âge ou de statut)	Contrat de Professionnalisation Contrat d'apprentissage (avec limite d'âge ou de statut)	Période de professionnalisation dans la fonction publique d'État et hospitalière (FPE et FPH)	Contrat de professionnalisation
CPF de transition professionnelle CPIR-Association de transition Pro	Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)	CPFT Congé de formation professionnelle dans les trois fonctions	
Compte Personnel de Formation (CPF)			
Financement individuel			

Lien vers le site du SFCA : [Dispositifs de financements](#)

5. Principaux financements pour les demandeurs d'emploi

Pour les **demandeurs d'emploi** :

- Toute action de formation doit être validée par le Pôle Emploi et inscrite dans le PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi)
- Tout demandeur d'emploi relève du régime d'inscription de la formation continue. C'est un point important pour pouvoir continuer à bénéficier des indemnités chômage et bénéficier d'un suivi tout au long de l'année.

5. Principaux financements pour les demandeurs.euses d'emploi

Plusieurs financements sont possibles en tant que **demandeur.euse d'emploi** :

Tarif unique : 2000 euros par année de formation

- Dans le cadre de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) :
 - _ Prise en charge par pôle emploi
 - _ Co-financement entre le pôle emploi et le CPF
 - _ Financement ou co-financement par OPCO
(Organisme de branche - Exemple pour les métiers liés au théâtre ou au cinéma c'est l'AFDAS)
- Dans le cadre de l'Aide Individuelle pour Suivre une Formation (AISF) :
 - _ Financement personnel individuel par le CPF

6. Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le **CPF** est ouvert à toute personne engagée dans la vie active âgée de 16 ans ou plus.

Le CPF est dit « universel », car chacun dispose d'un compte dès son entrée sur le marché du travail, et « individuel » car chacun peut en bénéficier, qu'il soit salarié ou demandeur d'emploi.

Un montant de 500 € est alloué par an pour les salariés à temps plein, et de 800 € pour les salariés non qualifiés. Le montant maximum du CPF est de 5000 € de droits au bout de 10 ans, ou 8000 € pour les salariés non qualifiés.

Si vous êtes admis en formation, vous pourrez financer tout ou partie de votre formation avec votre CPF via **l'application MonCompteFormation**.

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

7. Les tarifs par niveau de diplôme

Niveau de diplôme	Tarification Formation continue Prise en charge entreprise / OPCO
Licences 1 et 2 (tarif par année)	3000 euros
Licence 3	6000 euros
Licence professionnelle	7500 euros
DUT (tarif par année) Métiers du Livre	6000 euros
DUT (tarif par année)	8000 euros
Master (tarif par année)	7900 euros
Doctorat (tarif par année)	2000 euros

8. La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)

La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) permet de faire reconnaître des expériences professionnelles, personnelles et bénévoles en lien avec le diplôme visé pour entrer en formation.

Ce dispositif permet d'être dispensé des prérequis mais ne valide pas de diplôme.

Pour mettre en place la VAPP, vous devez faire une demande d'inscription en reprise d'études.

Le SFCA vous transmettra un dossier pour la Validation des Acquis Professionnels et Personnels si vous remplissez les conditions nécessaires.

La prestation d'accompagnement VAPP est facturée 200 euros. Lors d'un refus d'admission du candidat, seuls 100 euros sur 200 sont encaissés, sauf prise en charge employeur.

9. L'offre de formation de l'université

L'offre de formation à l'université pour 2021-2022 est consultable sur :

<http://www.parisnanterre.fr/offre-de-formation/>

L'offre de formation est classée en niveau de diplôme ou par modalités (formation à distance) :
Licence, Licence Professionnelle, Master, Diplôme d'Université, Doctorat

1. Repérez l'intitulé complet du diplôme choisi (mention et parcours)
2. Consultez les conditions d'admission pour vérifier les prérequis
3. Lisez les livrets pédagogiques pour connaître en détail le contenu des formations afin de mieux cerner les objectifs de la formation ciblée

10. Votre projet, nos propositions

Licence,
Licence professionnelle
Master, Doctorat

**Diplômes nationaux
(inscrits au RNCP)**

Master MEEF
Préparation agrégation
Lettres, arts, langues,
sciences économiques et
sociales, histoire-
géographie

**Préparation aux métiers
de l'enseignement**

Licence
administration
publique, master, DU

**Préparation
aux concours de la
fonction publique**

DUT éducation
spécialisée,
Diplôme d'état
médiateur familial

**Diplômes à visée
professionnelle
Diplôme d'état**

Diplôme d'université
DU monde anglophone ;
Formations courtes :
Ethologie et bien-être de
l'animal compagnon,
fratrie et handicap,
médiations du le passé...

**Formations courtes
diplômantes**

Formations à
distance

**Diplômes nationaux
Diplômes d'université**

Culture scientifique,
langues, arts,
informatique

**Université de la
culture permanente**

Pour mettre toutes les chances de votre côté

1. Avoir un projet clair avec des métiers ciblés
2. Identifier le domaine de formation adéquat
3. Repérer l'intitulé exact de la formation et de son parcours en lien avec votre projet et lire le livret pédagogique de la formation et les critères d'admission



Si hésitation, rencontrer un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) et revoir tout le projet de formation pour être bien orienté

11. L'acte de candidature

Les dates à retenir

Campagne d'inscription du 8 mars au 28 mai 2021 pour toutes les demandes d'admission en formation continue et alternance.

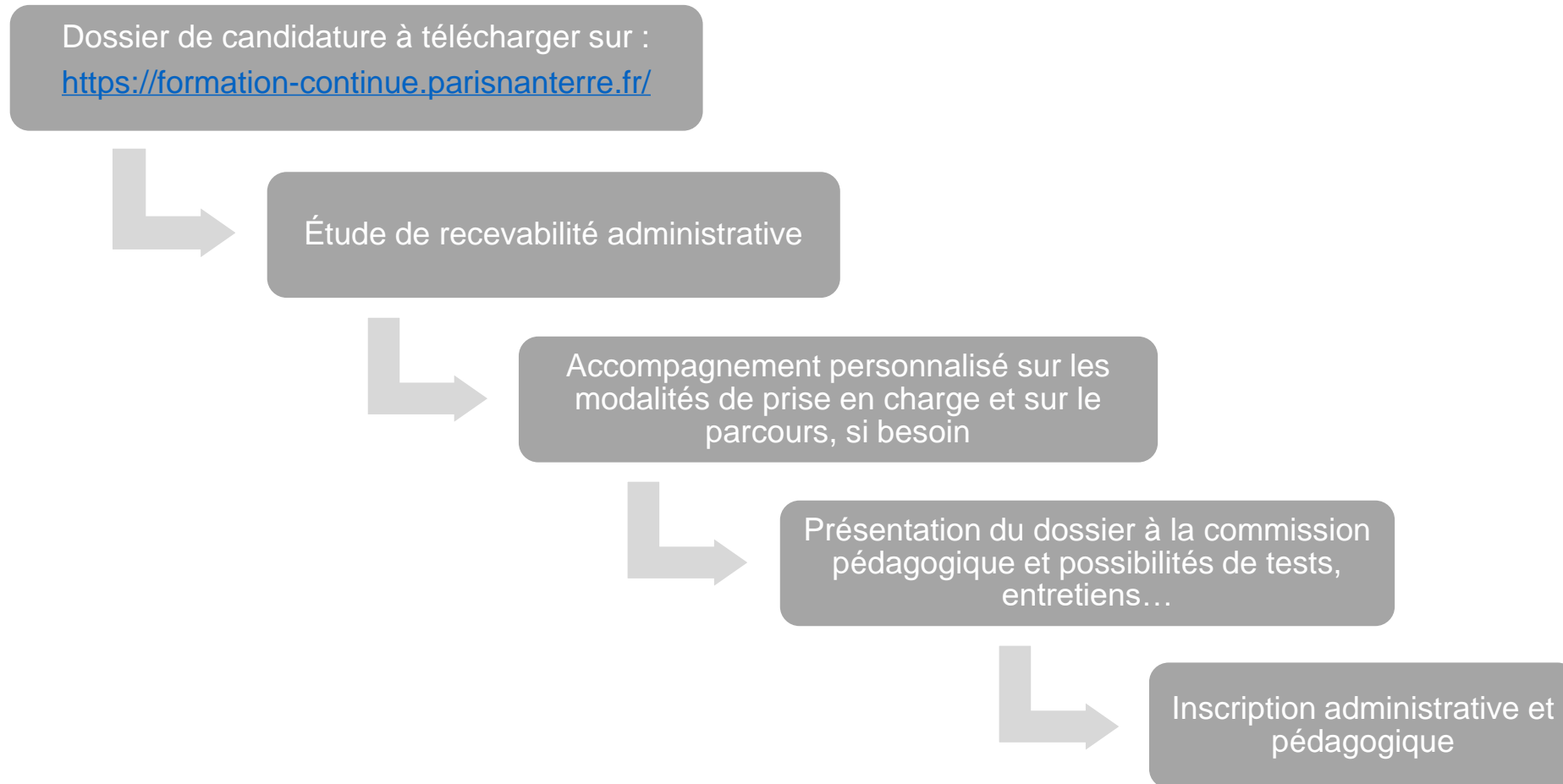
Le dossier de candidature est à télécharger sur notre site :

<https://formation-continue.parisnanterre.fr/>

Dates des ateliers VAPP :

- 16 mars : 13h30 - 16h30
- 30 mars : 13h30 - 16h30
- 13 avril : 13h30 - 16h30
- 04 mai : 13h30 - 16h30

11. L'acte de candidature



12. Nous contacter

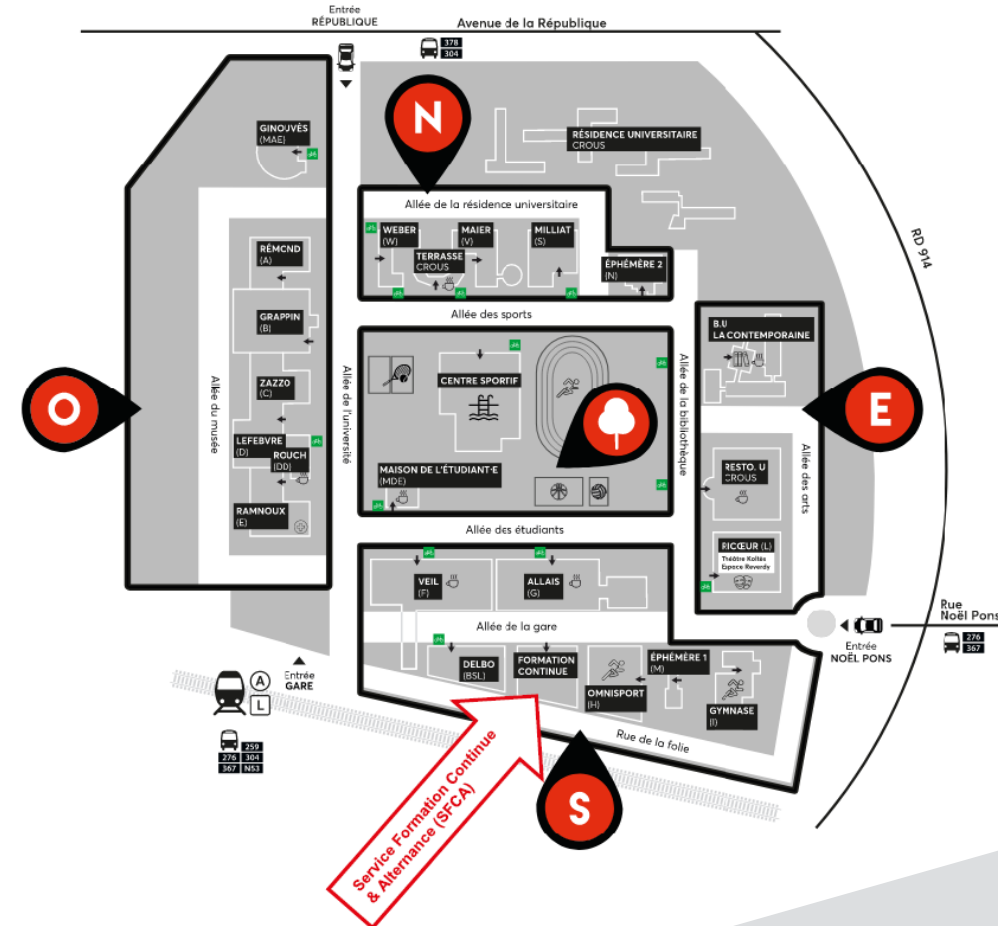
Votre contact	Champs de formation
Virginie ASTRUC-LETOURNEUR virginie.astruc@parisnanterre.fr	Psychologie Sciences de l'éducation
Véronique MARCILLAC v.marcillac@parisnanterre.fr	Lettres, arts du spectacle, philosophie Théâtre Humanités
Léa Allouche lallouche@parisnanterre.fr	Droit, Langues Professorat des écoles 1 ^{er} degré Histoire, Histoire de l'art Sociologie, anthropologie Activités Physiques et Sportives
Mélanie MAHE mmahe@parisnanterre.fr	Management, gestion, économie Comptabilité, contrôle, audit, Informatique

Étudier à l'université Paris Nanterre

Campus de 32 hectares, l'université Paris Nanterre vous propose :

- Une bibliothèque universitaire ouverte du lundi au samedi avec de nombreux services en lignes
- Un service de restauration à tarif modéré
- L'accès aux installations sportives (piscine olympique, salle de musculation, plus de 40 activités sportives)
- Une offre culturelle diversifiée
- De nombreuses autres ressources : des conférences, des salons professionnels, évènementiels, accès à l'actualité de la recherche.....

Plan du campus - Université Paris Nanterre



Liens utiles


- <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>



moncompte
activité.gouv.fr



mon
CompteFormation

- La Validation des acquis et de l'expérience (VAE) : <https://formation-continue.parisnanterre.fr/validation-des-acquis-de-l-experience-vae--783138.kjsp>
- Le Bilan de compétences : <http://formation-continue.u-paris10.fr/bilan-de-competences/>
- Le portail de l'alternance : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/
- <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/cpir>
- Nous suivre [@SFCA_Nanterre](https://twitter.com/SFCA_Nanterre)  et [Nanterre Formation Professionnelle](https://www.linkedin.com/company/nanterre-formation-professionnelle) 